



19 novembre 2022

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

www.bpwcanada.com

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) vous soumet respectueusement son Mémoire 2022, ci-joint, afin que vous en preniez connaissance et que vous y donniez suite. Ce document présente les résolutions soumises par nos membres de tout le pays, puis débattues et acceptées lors de notre congrès national du mois d'août 2022.

BPW Canada est une organisation non confessionnelle et non partisane qui favorise et met en pratique l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Depuis plus de 90 ans, nous défendons l'égalité de la femme dans la législation. En exprimant nos préoccupations dans ce mémoire et en engageant un dialogue ouvert avec votre gouvernement, nous pourrions bâtir, ensemble, un Canada solide et prospère.

Au nom de BPW Canada, je profite de l'occasion pour reconnaître les mesures que le gouvernement fédéral a prises pour faire progresser l'égalité des genres. Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe englobe un bon nombre de nos résolutions, qui seront prioritaires au cours de l'année à venir, tout comme l'accessibilité et la protection des droits féminins liés à la procréation et la relance des femmes suivant la pandémie, notamment quant aux soins rémunérés et non rémunérés qu'elles prodiguent.

Nous demandons respectueusement que les ministres concernés et vous-même preniez connaissance des résolutions ci-jointes et soyez disposés à vous entretenir avec notre délégation au moment qui conviendra selon vos horaires respectifs. Une représentante de BPW Canada communiquera avec vous pour faire un suivi des présentes et confirmer la date et l'heure de notre entretien.

Nous vous félicitons des efforts que vous avez fournis pour faire progresser l'égalité des genres, et nous attendons avec impatience de vous rencontrer prochainement.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Angie Godin
Présidente pour 2022-2024,
BPW Canada



Ce document a également été envoyé à :

Monsieur Pierre Poilievre, député et chef de l'opposition, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6. Courriel : Pierre.Poilievre@parl.gc.ca

Monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Jagmeet.Singh@parl.gc.ca

Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca

Madame Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Elizabeth.May@parl.gc.ca

Madame Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Chrystia.Freeland@parl.gc.ca

Monsieur Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : hcmminister.ministresc@canada.ca

Madame Patricia Hajdu, ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Patty.Hajdu@parl.gc.ca

Madame Karina Gould, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Karina.Gould@parl.gc.ca

Monsieur David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : David.Lametti@parl.gc.ca

Monsieur Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Marco.Mendicino@parl.gc.ca

Monsieur Daniel Vandal, ministre des Affaires du Nord et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : Dan.Vandal@parl.gc.ca

Madame Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : minister-ministre@swc-cfc.gc.ca

Mémoire présenté
à
MONSIEUR JUSTIN TRUDEAU,
PREMIER MINISTRE DU CANADA,
par



**La Fédération canadienne des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

The Canadian Federation of Business and Professional Women

**Membre de La Fédération internationale des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

bpwcanada@bpwcanada.com
www.bpwcanada.com

**Notre but : améliorer les conditions économiques,
politiques, sociales et d'emploi des femmes du Canada**

« Un travail de femmes pour aider les femmes au travail »

Novembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

Résolutions de BPW Canada

Résolutions approuvées lors du congrès de La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles, qui s'est tenu le 13 août 2022 :

1	Développer le soutien aux victimes de violence fondée sur le genre dans les communautés rurales, éloignées et nordiques	Page 2
2	Appuyer le passage à 18 ans de l'âge légal pour se marier au Canada	Page 4
3	Accroître la sensibilisation à la protection des enfants sur Internet	Page 6
4	Réaffirmer la résolution 2018-04 : Politique nationale pour l'accès à une trousse médico-légale	Page 8
5	Appuyer les recommandations du rapport <i>Silenced: Canada's Sexual Assault Evidence Kit Accessibility Crisis</i>	Page 9



INTRODUCTION

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) revendique l'égalité des femmes et cherche à améliorer leurs conditions économiques, politiques, sociales et d'emploi. BPW Canada est une organisation non confessionnelle et non partisane qui favorise et met en pratique l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Notre effectif se compose de femmes qui occupent des professions et des métiers divers, notamment des entrepreneures. Au sein de son réseau de soutien, BPW Canada développe le leadership et le potentiel professionnel des femmes par le truchement de l'enseignement, de la sensibilisation, de la plaidoirie et du mentorat.

En 1930, BPW Canada fut l'un des membres fondateurs de la Fédération internationale des femmes de carrières commerciales et professionnelles. BPW International jouit du statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 1947 et est reconnue comme la voix des travailleuses dans plus de 95 pays. BPW Canada jouit aussi d'un statut consultatif spécial depuis le 30 septembre 2021.

Depuis plus de 90 ans, nous défendons les droits des femmes sur tous les plans et nous jouons un rôle important dans leur avancement au sein d'une société juste et équitable. Pour en savoir davantage sur nos réalisations, veuillez accéder à notre site Web, à l'adresse www.bpwcanada.com.

Les clubs BPW du Canada offrent actuellement à leurs membres toute une gamme d'opportunités et d'activités visant à les sensibiliser et à perfectionner leur plaidoyer actif et avisé, leurs aptitudes au leadership, l'avancement de leur carrière, leur réseautage de soutien et leur développement personnel.

BPW Canada a tenu son assemblée générale annuelle en mode virtuel les 13 et 14 août 2022. Les résolutions qu'expose ce document ont été lancées par nos clubs, étudiées et formulées, puis présentées lors de notre congrès, où elles ont été débattues et votées. Les résolutions acceptées sont incluses aux présentes afin que vous les examiniez.

Nous attendons avec impatience l'occasion de nous entretenir avec les représentants de notre gouvernement fédéral afin de leur présenter nos résolutions et nos préoccupations de façon plus détaillée.

Angie Godin, présidente de BPW Canada pour 2022-2024 : president@bpwcanada.com

Colleen Babiuk-Ilkiw, vice-présidente, Résolutions, statuts et affaires publiques de BPW Canada pour 2022-2024 : resolutions@bpwcanada.com



Résolution n° 1 : Développer le soutien aux victimes de violence fondée sur le genre dans les communautés rurales, éloignées et nordiques

IL EST ALORS RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – en particulier la vice-première ministre et ministre des Finances, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, la ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario ainsi que le ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord – de travailler à l'unisson afin d'octroyer des ressources et un soutien adéquats aux communautés rurales, éloignées et nordiques (REN), au moyen de mesures équitables, pour contrer la violence fondée sur le genre.

Fondement

La violence fondée sur le genre (VFG) est l'une des violations des droits de la personne les plus répandues, mortelles et profondément enracinées. Elle entrave considérablement la sécurité et le bien-être individuels et communautaires et peut avoir des effets importants sur l'autonomie économique. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la VFG au Canada. Les organismes qui luttent contre cette forme de violence rapportent des augmentations de 20 à 50 % du volume d'appels aux lignes d'écoute téléphonique, des prises de contact et des admissions aux refuges (Fondation canadienne des femmes, 2020).

Selon le profil établi en 2018 par Statistique Canada, les femmes vivant dans les régions rurales ont enregistré le taux le plus élevé de violence entre partenaires intimes (VPI), soit 789 victimes pour 100 000 personnes (Burczycka, M., 2022). Chez les femmes autochtones, le pourcentage de victimes de violence conjugale est plus élevé et la violence est plus grave dans les communautés rurales et nordiques que dans les régions urbaines. « Selon les données policières provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2019, le taux d'affaires de VPI commises à l'endroit des femmes résidant dans les régions éloignées était plus de quatre fois plus élevé que celui des femmes vivant dans les régions accessibles (2 002 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 445). Le taux de violence commise par une personne autre qu'un partenaire intime était quatre fois plus élevé chez les femmes résidant dans les régions éloignées (2 182 par rapport à 574) » (Burczycka, M., 2022).

Le budget fédéral de 2021 annonçait un investissement de 601,3 millions de dollars sur cinq ans pour faire progresser la mise en œuvre d'un plan d'action national visant à mettre fin à la VFG, et le budget fédéral de 2022 proposait un investissement de 539,3 millions sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir les provinces et les territoires dans leurs efforts de mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Cependant, le document d'information sur le budget mentionne très peu d'organismes ou de municipalités des régions REN devant recevoir du financement. Il est important d'adopter une approche intersectionnelle pour éviter et prévenir des conséquences négatives pour les communautés REN, y compris pour les femmes autochtones.



Références

Burczycka, M. (2022). « Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada », *Juristat*, catalogue de Statistique Canada, n° 85-002-X : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/85-002-X202200100007>

Conroy, S., M. Burczycka et L. Savage (2019). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00018-fra.pdf?st=0iWvL7XD>

Femmes et égalité des genres Canada (2021). *Document d'information : Le gouvernement du Canada annonce du financement pour contrer la violence fondée sur le sexe et promouvoir l'égalité des genres* : <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2021/08/tbc---le-ministere-des-femmes-et-de-legalite-des-genres--programme-de-financement-de-la-lutte-contre-la-violence-fondee-sur-le-sexe.html>

Fondation canadienne des femmes (2020). *Vers une nouvelle normalité : La violence systémique fondée sur le genre et la pandémie de COVID-19* : https://fw3s926r0g42i6kes3bxg4i1-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2021/04/20-08-CWF-ResettingNormal-Report3_FR_v2.pdf



Résolution no 2 : Appuyer le passage à 18 ans de l'âge légal pour se marier au Canada

IL EST ALORS RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – en particulier le ministre de la Justice et procureur général du Canada et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse – de faire passer à 18 ans l'âge légal pour se marier au Canada, de sorte qu'il corresponde à l'âge de la majorité établi dans la plupart des provinces canadiennes ainsi qu'aux définitions des Nations Unies, et de modifier la *Loi sur le mariage civil* (L.C. 2005, ch. 33) de sorte qu'on y lise que « nul ne peut contracter mariage avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans ».

Fondement

« Le mariage d'enfants désigne tout mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant » (UNICEF, 2022). Affaires mondiales Canada s'efforce d'informer la population des pays en développement sur les effets dévastateurs des mariages d'enfants, précoces et forcés et sur la nécessité d'éliminer cette pratique néfaste pour permettre aux filles de réaliser tout leur potentiel. Malgré cela, le Canada a modifié la *Loi sur le mariage civil* en 2015 afin de permettre aux jeunes de 16 ans de se marier après avoir obtenu un consentement parental ou une ordonnance judiciaire (Koski et Clark, 2021). Avant que cette loi existe, les provinces et les territoires pouvaient établir leurs propres limites, certaines allant jusqu'à permettre le mariage à 14 ans.

Selon une recherche de Koski et Clark (2021), 3 687 permis de mariage entre personnes de 16 à moins de 18 ans ont été délivrés au Canada de 2000 à 2018. Ces données proviennent de bureaux provinciaux de l'état civil, qui délivrent les certificats de mariage. Dans chaque province ou territoire où il était possible de faire une répartition selon le sexe, plus de 85 % des enfants mariés étaient des filles. De plus, les filles étaient mariées à des personnes plus âgées, comparativement aux garçons. D'autres études et des méthodes de comptabilisation plus précises sont requises pour comprendre les unions de fait et les mariages officieux qui ne sont pas inclus dans ces statistiques.

Au sein du Conseil des droits de l'homme, le Canada a travaillé avec d'autres pays afin d'élaborer et de parrainer des résolutions visant à mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés. Le Canada a aussi collaboré étroitement avec des organisations régionales, dont le Commonwealth, la Francophonie et l'Union africaine (Koski, Clark et Nandi, 2017). Ce type de mariage est largement considéré comme une violation des droits de la personne qui a des conséquences négatives sur la santé et le développement personnel. Ces préjudices touchent principalement les filles, qui sont beaucoup plus susceptibles que les garçons d'être mariées alors qu'elles sont encore enfants (Gastón et Cappa, 2019). En faisant passer à 18 ans l'âge légal pour se marier, le Canada alignerait sa législation sur la norme internationale à laquelle il demande à d'autres pays de se conformer.



Références

Gouvernement du Canada (20 août 2020). *Les mariages d'enfants, précoces et forcés* : https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/child_marriage-mariages_enfants.aspx?lang=fra

Koski, A. et S. Clark (2021). *Child Marriage in Canada*, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de santé au travail et Institut des politiques sociales et de la santé de l'Université McGill (Québec, Canada) : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/padr.12369>

Koski, A., S. Clark et A. Nandi (février 2017). *Has Child Marriage Declined in sub-Saharan Africa? An Analysis of Trends in 31 Countries* : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/padr.12035>

Misunas, Gastón et Cappa (août 2019). *Child marriage among boys in high-prevalence countries: an analysis of sexual and reproductive health outcomes*, BMC International Health and Human Rights, 19(1):25 : <http://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31420012/>

UNICEF (2022). *Le mariage d'enfants* : <https://www.unicef.org/fr/protection/mariage-enfants>



Résolution no 3 : Accroître la sensibilisation à la protection des enfants sur Internet

IL EST ALORS RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – en particulier la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice et procureur général du Canada – d'accroître la sensibilisation aux ressources disponibles, notamment celles que proposent la Gendarmerie royale du Canada (GRC), cyberaide.ca, la Croix-Rouge canadienne et d'autres ressources liées à la supervision des activités en ligne, afin (1) de prévenir une victimisation accrue des enfants et (2) d'aider les parents, leurs substituts, les éducateurs et les professionnels en mettant au point une stratégie numérique qui les protégera contre les menaces en ligne;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – en particulier la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice et procureur général du Canada – d'élaborer des politiques et des programmes visant à protéger les enfants et les jeunes contre les images pornographiques et une potentielle exploitation sexuelle au moyen de systèmes et de mesures vérifiant qu'ils ont l'âge approprié pour y accéder;

II EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – en particulier la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice et procureur général du Canada – d'accroître la surveillance de toutes les plateformes numériques et les entreprises présentes sur Internet et de faire appliquer les règlements.

Fondement

Depuis l'arrivée d'Internet, on note une augmentation exponentielle de la violence faite aux enfants par des inconnus, notamment des agressions sexuelles et de la traite de personnes. La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet révèle que 4,3 millions de cas d'exploitation lui ont été rapportés entre 2014 et 2021, que 39 % des tentatives de leurre rapportées ces deux dernières années ciblaient des enfants de moins de 13 ans et que 34 % d'entre elles sont survenues sur Instagram, Snapchat ou KIK Messenger (Centre canadien de protection de l'enfance, 2022).

Un rapport publié par Interpol et EPCAT fournit les statistiques suivantes : plus les victimes sont jeunes, plus les sévices qu'elles subissent sont graves; 84 % des images mettent en scène un acte sexuel; plus de 60 % des victimes non identifiées sont des préadolescents, dont des bébés et de très jeunes enfants; 65 % des victimes non identifiées sont des filles; les garçons sont davantage représentés dans les images montrant des sévices graves; et 92 % des délinquants visibles sont des hommes (Interpol, 2021).

Il y a des lacunes dans la responsabilité et l'efficacité des services de police, du gouvernement, des fournisseurs de services et des parents à l'égard de la sécurité des enfants sur Internet. Au début de 2020, près de la moitié des parents n'avaient jamais parlé à



leurs enfants de sextorsion (46 %) ni de sextage (42 %) et croyaient que ces problèmes arrivaient ailleurs (Sécurité publique Canada, 2020). Parmi les organismes qui proposent aux jeunes et aux parents des ressources d'information sur la sécurité en ligne, notons par exemple Internet Sense First | Premier Sens Internet, la GRC, le site cyberaide.ca, le Centre canadien de protection de l'enfance et la Croix-Rouge canadienne (Doak-Gebauer, 2019).

Références

Centre canadien de protection de l'enfance (2022) : <https://cyberaide.ca/fr/>

Doak-Gebauer, Charlene (10 octobre 2019). *The Internet: Are Children in Charge? Theory of Digital Supervision*, Tellwell Talent

Interpol (2021). Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants : <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Pedocriminalite/Base-de-donnees-internationale-sur-l-exploitation-sexuelle-des-enfants>

Sécurité publique Canada (mars 2020). *Exploitation sexuelle des enfants – Étude de sensibilisation du public* : https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/sp-ps/PS4-270-2-2020-fra.pdf



Résolution no 4 : Réaffirmer la résolution 2018-04 : Politique nationale pour l'accès à une trousse médico-légale

IL EST ALORS RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) réaffirme sa résolution 2018-04 et son appui dans le but de presser le gouvernement du Canada – en particulier le ministre de la Santé – de créer une politique nationale veillant à ce que les provinces et les territoires prévoient des fonds pour qu'aucune victime d'agression sexuelle ne soit privée d'une trousse médico-légale en raison de son lieu de résidence;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada réaffirme sa résolution 2018-04 et son appui dans le but de presser le gouvernement du Canada – en particulier le ministre de la Santé et la vice-première ministre et ministre des Finances – d'inclure dans une politique nationale l'exigence d'affecter des fonds à une dotation adéquate et à la formation appropriée du personnel médical dans tous les établissements afin de permettre le traitement opportun et l'entreposage adéquat des trousse médico-légales.

Fondement

L'obstacle le plus important que l'on note dans les affaires d'agression sexuelle est celui d'amener les victimes à signaler leur agression. Comme l'indique la Division de la recherche et de la statistique de Justice Canada dans la fiche *Précis des faits* d'avril 2019, 83 % des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police et, de celles qui le sont, moins de la moitié (variant de 41 à 46 % selon les années) sont classées par mise en accusation. En 2016-2017, 59 % de toutes les personnes déclarées coupables d'agressions sexuelles se sont vu infliger une peine d'emprisonnement et 19 % ont reçu une ordonnance de probation.

Dans bien des cas, la preuve peut s'avérer décisive dans la quête de justice pour les survivantes. L'exactitude et le délai de collecte de la preuve sont essentiels et soulignent la nécessité des trousse médico-légales. Dans son rapport *Silenced: Canada's Sexual Assault Evidence Kit Accessibility Crisis*, l'organisme She Matters révèle que 41 % des hôpitaux canadiens n'ont pas de trousse médico-légales, comptent sur la GRC pour leur en apporter ou refusent de dévoiler s'ils ont de telles trousse. Cette « crise » fait en sorte que les survivantes qui se présentent dans les hôpitaux et les centres de santé s'entendent dire qu'on ne peut pas les aider parce que l'établissement ne dispose pas de trousse médico-légales ou que son personnel n'a pas la formation requise pour les utiliser... Or, les hôpitaux les plus près sont parfois à des centaines de kilomètres, ce qui peut gravement dissuader une survivante de poursuivre sa quête de soins et de justice (She Matters, 2021).

Références

Justice Canada, Division de la recherche et de la statistique (avril 2019). « Agression sexuelle », *Précis des faits* : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-ij/2019/docs/apr01.pdf>

She Matters (février 2021). Rapport *Silenced: Canada's Sexual Assault Evidence Kit Accessibility Crisis* : https://s3.amazonaws.com/kajabi-storefronts-production/sites/126060/themes/2671208/downloads/PEbLVWWpTzafkvJnQgRA_Silenced_Canada_s_Sexual_Assault_Evidence_Kit_Accessibility_Crisis_Report.pdf



Résolution no 5 : Appuyer les recommandations du rapport *Silenced: Canada's Sexual Assault Evidence Kit Accessibility Crisis*

IL EST ALORS RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada – en particulier le ministre de la Justice et procureur général du Canada, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse et le ministre de la Santé – de presser Santé Canada d'appuyer les recommandations émises dans le rapport *Silenced* en adoptant des lois ou en appliquant des règlements exigeant que des trousseaux médico-légaux soient disponibles dans toutes les régions habitées du Canada;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada – en particulier le ministre de la Justice et procureur général du Canada, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse et le ministre de la Santé – de presser Santé Canada d'appuyer les recommandations émises dans le rapport *Silenced* en faisant également ce qui suit :

- a) créer une base de données nationale permettant au public de connaître tous les hôpitaux et centres de santé qui disposent de trousseaux médico-légaux, du personnel formé pour les utiliser et des installations d'entreposage nécessaires;
- b) fournir des fonds fédéraux à chaque province et territoire afin qu'ils puissent donner une formation de sensibilisation aux agressions sexuelles à tout le personnel hospitalier, y compris au personnel de triage et aux téléphonistes; et
- c) créer des règlements fédéraux veillant à ce que toute la population étudiante des écoles de sciences infirmières et de médecine apprenne à recueillir la preuve d'une agression sexuelle.

Fondement

L'obstacle le plus important que l'on note dans les affaires d'agression sexuelle est celui d'amener les victimes à signaler leur agression (Prochuk, 2018). Comme l'indiquait la Division de la recherche et de la statistique de Justice Canada en avril 2019, 83 % des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police et, de celles qui le sont, moins de la moitié (variant de 41 à 46 % selon les années) sont classées par mise en accusation. En 2016-2017, 59 % de toutes les personnes déclarées coupables d'agressions sexuelles se sont vu infliger une peine d'emprisonnement et 19 % ont reçu une ordonnance de probation.

Dans bien des cas, la preuve peut s'avérer décisive dans la quête de justice pour les survivantes. L'exactitude et le délai de collecte de la preuve sont essentiels et soulignent la nécessité des trousseaux médico-légaux. Dans son rapport *Silenced: Canada's Sexual Assault Evidence Kit Accessibility Crisis*, l'organisme She Matters révèle que 41 % des hôpitaux canadiens n'ont pas de trousseaux médico-légaux, comptent sur la GRC pour leur en apporter ou refusent de dévoiler s'ils ont de telles trousseaux. Cette « crise » fait en sorte que les survivantes qui se présentent dans les hôpitaux et les centres de santé s'entendent dire qu'on ne peut pas les aider parce que l'établissement ne dispose pas de trousseaux médico-légaux ou que son personnel n'a pas la formation requise pour les utiliser... Or, les hôpitaux les plus près sont parfois à des centaines de kilomètres, ce qui peut gravement dissuader une survivante de poursuivre sa quête de soins et de justice (She Matters, 2021).



On peut améliorer l'accès aux troussees médico-légales en éliminant les longs délais du processus ou les importants déplacements des survivantes, en fournissant des troussees accessibles en nombre suffisant, en veillant à ce qu'un personnel formé soit disponible pour utiliser ces troussees et en s'assurant que des mesures adéquates soient mises en place pour entreposer les preuves.

Références

Justice Canada, Division de la recherche et de la statistique (avril 2019). « Agression sexuelle », *Précis des faits* : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2019/docs/apr01.pdf>

Prochuk, A. (2018). *We Are Here: Women's Experiences of the Barriers to Reporting Sexual Assault*, West Coast LEAF :<http://www.westcoastleaf.org/wp-content/uploads/2018/10/West-Coast-Leaf-dismantling-web-final.pdf>

She Matters (février 2021). Rapport *Silenced: Canada's Sexual Assault Evidence Kit Accessibility Crisis* : https://s3.amazonaws.com/kajabi-storefronts-production/sites/126060/themes/2671208/downloads/PEbLVWWpTzafkvJnQgRA_Silenced_Canada_s_Sexual_Assault_Evidence_Kit_Accessibility_Crisis_Report.pdf